

 <p>FICHE DE POSTE RECRUTEMENT</p>	Fonction :
	Conseiller SARE
	Filière/catégorie/grade : Technique / technicien principal 1^{ère} classe
Employeur : PETR du Pays de la Déodatie Syndicat Mixte	Supérieur hiérarchique direct : Guillaume CORNIL
	Remplaçant sur le poste en cas d'absence :

Date de création du poste	1^{er} janvier 2021
---------------------------	------------------------------------

<p>1. Rôle : Le programme d'information "SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" a été validé par l'arrêté du 5 septembre 2019. Porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire.</p> <p>2. Enjeux Le PETR du Pays de la Déodatie propose de déployer le programme SARE sur un territoire équivalent à celui de son programme Habiter Mieux, à savoir : - Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Communauté de Communes de Bruyères Vallon des Vosges - Commune de Gérardmer Cette couverture territoriale présente, à notre sens, l'échelle optimale d'intervention au regard des moyens que le PETR pourra mettre en œuvre. Le conseiller SARE s'inscrit dans la suite des démarches menées sur le territoire et remplace en partie le conseiller Info Energie.</p> <p>3. Principales tâches, missions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 : conseil « générique » Afin de massifier les gestes élémentaires les plus performants, les porteurs de projets bénéficieront en premier lieu d'un conseil de premier niveau. Celui-ci sera principalement assuré par le Conseiller SARE et pourra exceptionnellement aussi être assuré par d'autres salariés de la Maison de l'Habitat et de l'Energie en cas d'absence ou d'occupation du Conseiller SARE. En prévision d'un potentiel accompagnement plus personnalisé (cf. 3.2.2 et 3.2.4) le Conseiller SARE identifiera le niveau de réponse adéquat à apporter au demandeur au fil de la première discussion. Pour commencer, et dans certains cas, le conseil de premier niveau suffira à l'information du demandeur et lui permettra d'avancer sereinement dans son projet. Ce conseil de premier niveau s'articulera autour de trois actions fondamentales : 1. Comprendre - et si besoin reformuler - la/les questions posée(s) par le porteur de projet dans le but d'y apporter des réponses claires et efficaces.

2. Recueillir les informations complémentaires nécessaires à la compréhension du contexte de la demande pour apporter un conseil précis et adapté.

3. Apporter un conseil technique, juridique, financier et social permettant au demandeur de faire des choix et d'avancer dans son projet.

Le conseil de premier niveau sera à la fois simple et précis ; il durera idéalement moins de 20 minutes et sera principalement fait au téléphone ou en rendez-vous physique lors d'une permanence décentralisée.

L'acte de conseil tiendra aussi compte des connaissances et capacités du Conseiller SARE pour adapter la réponse et si besoin faire des recherches complémentaires.

Les données recueillies lors de cet échange feront l'objet d'une saisie sur le logiciel de suivi interne de la Maison de l'Habitat et de l'Energie (Sfereno) dans le but principal d'avoir un historique des conseils apportés afin que chaque salarié puisse y avoir accès si besoin. Le Conseiller SARE prendra aussi le soin de compléter en temps réel le logiciel de suivi du programme SARE.

La quantité de conseil de premier niveau (Acte 1) est estimée à 850 actes sur le territoire pour les trois années de durée du programme.

Lorsque le conseil de premier niveau n'est pas suffisant pour le porteur de projet, ce qui pourra concerner une grande proportion de cas, il sera proposé un conseil personnalisé.

Il sera également possible de réorienter le porteur de projet vers un programme d'accompagnement plus adapté à sa situation ; c'est notamment le cas des particuliers éligibles au programme Habiter Mieux de l'ANAH. Le Conseiller SARE profitera de ce conseil de premier niveau pour remplir une fiche de repérage Habiter Mieux en Déodatie afin que le particulier soit recontacté par la Maison de l'Habitat et de l'Energie et puisse obtenir un premier rendez-vous.

- **Niveau 2 : conseil personnalisé**

A la suite d'un ou plusieurs conseil(s) de premier niveau, il est courant que le porteur de projet ait besoin de conseils plus précis et complets. Pour entrer dans les détails et apporter des informations qui généreront de l'engagement et du passage à l'acte, il sera souvent nécessaire de proposer un conseil personnalisé.

Le conseil personnalisé sera constitué d'un ensemble de possibilités qui s'adapteront « à la carte » en fonction des besoins exprimés par le demandeur. En voici une liste non exhaustive regroupée par thématiques :

- ✓ Cohérence et pertinence du projet : analyse précise des besoins du demandeur et du contexte projet, mise en avant des actions les plus performantes, retour critique sur les propositions moins adaptées et apports techniques généraux pour aborder le projet dans son ensemble en insistant sur les liens concrets entre les postes de travaux ;
- ✓ Priorisation et phasage travaux : organisation des priorités de prestations par rapport aux autres, aide à l'organisation temporelle des prestations et points techniques sur les interfaces entre les différents types de travaux ;
- ✓ Vérification et analyse des devis présentés : comparatif technique entre les prestations, mise en cohérence avec les besoins, vérification administrative de la complétude du devis, analyse des coûts de prestation et informations complémentaires sur les matériaux et techniques proposées ;
- ✓ Chiffrage et calculs : estimation des montants de travaux sur la base de baromètre de coûts, calcul des besoins de chauffage et d'ECS, dimensionnement et comparatif des moyens de chauffage et de production d'ECS, calculs de puissance de chauffage, calcul de production solaire photovoltaïque ou thermique, calculs de rentabilité en fonction des choix techniques ;
- ✓ Mobilisation des aides financières : calculs précis des aides et optimisation des dispositifs, aide à la création d'une demande de prime CEE, MPR ;
- ✓ Demandes annexes : aide à la réalisation d'un plan côté, étude thermique simplifiée, etc...

Le conseil personnalisé fera l'objet d'un rendez-vous physique d'environ 1 heure et, face à la quantité d'information délivrée, il sera systématiquement complété d'un récapitulatif écrit. Celui-ci pourra prendre plusieurs formes en fonction du besoin et du temps disponible :

- ✓ Un compte-rendu manuscrit rédigé directement lors du rendez-vous,
- ✓ Un tableur de calcul fait en rendez-vous ou après et envoyé par email,
- ✓ Un mail récapitulatif envoyé après le rendez-vous,

La quantité de conseil personnalisé (Acte 2) est estimée à 850 actes sur le territoire pour les trois années de durée du programme.

Le conseil personnalisé pourra suffire pour une partie des demandeurs, pour les autres un audit en sera parfois la suite logique et il sera principalement la porte d'entrée d'une prestation d'accompagnement (niveau 4).

- **Niveau 3 : audits**

L'expérience acquise au cours des années nous montre que certains propriétaires, bien que volontaires dans la démarche de travaux ont parfois besoin d'outils objectifs et techniques pour passer à l'acte de rénovation.

En particulier, la réalisation d'un audit thermique peut être un facteur déclenchant pour certains.

C'est la raison pour laquelle nous proposons une base « raisonnable » d'une trentaine d'audit énergétique, servant d'aide à la décision pour le particulier.

La mission du conseiller SARE, sera de coordonner et de suivre la réalisation de ces audits par des cabinets d'études.

- **Niveau 4 : accompagnement des ménages, jusqu'à la maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre du programme SARE, la SEM régionale Oktave propose aux territoires du Grand Est (communauté d'agglomération, communautés de communes, etc...) un partenariat en fonction de leurs besoins et de leurs spécificités afin d'offrir un parcours d'accompagnement complet des ménages du Grand est.

Cet accompagnement jusqu'à la maîtrise d'œuvre sera donc effectué par un conseiller OKTAVE spécifique, agent de la SEM.

Le rôle du conseiller SARE sera de travailler en coordination avec ce conseiller OKTAVE.

Ces quatre niveaux d'accompagnement seront contractualisés avec la Région par le biais d'objectifs chiffrés, assurés et suivis par le conseiller SARE.

- **Autres missions**

Accompagnement dans le conseil de premier niveau du petit tertiaire privé en matière de rénovation énergétique.

Animation et sensibilisation du grand public à la rénovation énergétique

Animation et informations auprès des entreprises locales

Réaliser une veille documentaire sur la rénovation énergétique

4. Relations

- Internes : Le Président, le vice-président et l'équipe technique du PETR du Pays de la Déodatie et plus particulièrement le service de la Maison de l'Habitat et de l'Energie
- Externes : les partenaires financiers, les collectivités, les autres conseillers SARE de la Région Grand Est, OKTAVE, les professionnels du bâtiments,...

5. Compétences, technicité et aptitudes exigées

Connaissances générales :

- Gestion de projet / suivi de dossier
- Bonne connaissance de l'ensemble des thématiques énergétiques et environnementales

Compétences techniques :

- Maîtrise de l'outil informatique
- Maîtrise suffisante des paramètres économiques de projets d'énergies renouvelables : coût à l'investissement, coût de fonctionnement, performance énergétique et intérêt environnemental des différents équipements, réglementation;
- Aptitudes à la vulgarisation et à la rédaction
- Capacité d'analyse et de synthèse

Aptitudes personnelles :

- Anticipation
- Ecoute
- Médiation
- Esprit de synthèse
- Diplomatie
- Sens de l'organisation, rigueur, Autonomie
- Expression orale et écrite

- Aisance relationnelle
- Dynamisme, réactivité, initiative.

6. Contraintes et difficultés du poste

- Réunions occasionnelles en soirée et événementiel ponctuel le week-end (ex : salons)
- Disponibilité
- Permis B et véhicule obligatoire

7. Conditions matérielles

Lieu de travail: locaux du PETR du Pays de la Déodatie à Saint-Dié-des-Vosges + permanence sur le territoire du PETR + périmètre du PETR (111 communes, 95 000 hbts).

Temps et horaires de travail : 35h

Effectif du Pays : 17 personnes + 1 mise à disposition

8. Profil du candidat

Formation : BAC +3 minimum

Expérience professionnelle : exigée, en rapport avec le profil du poste

Statut : contractuel, CDD de 3 ans renouvelable